



Le président-directeur

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MUSÉE DU LOUVRE**

Décision n° 2016-14

Portant modification de l'organisation de l'Etablissement public du musée du Louvre

Le président de l'Etablissement public du musée du Louvre

- Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux comités techniques ;
- Vu le décret n°92-1338 du 22 décembre 1992 portant création de l'Etablissement public du musée du Louvre ;
- Vu le décret 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et établissements publics de l'Etat ;
- Vu le décret du 5 avril 2013 portant nomination du président de l'Etablissement public du musée du Louvre ;
- Vu la décision 2014-20 du 1^{er} juillet 2014 modifiée portant organisation l'établissement public musée du Louvre ;
- Vu l'avis du comité technique rendu lors de sa séance du 24 juin 2016 ;

décide

Article 1 : L'article 6.2 de la décision 2014-20 concernant l'organisation de la direction de la médiation et de la production culturelle est modifié comme suit :

Au lieu de lire

- La sous-direction de l'édition et de la production qui comprend :
 - le service de l'édition du livre (intitulé provisoire)
 - le service de l'édition et de la production audiovisuelle
 - le service multimédia

Décision n° 2016-14

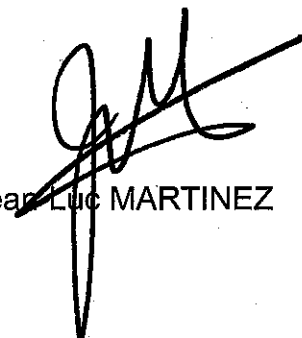
Lire

- La sous-direction de l'édition et de la production qui comprend :
 - Le service des éditions
 - Le service des productions numériques et audiovisuelles

Article 2 : L'administrateur général est chargé de l'exécution de la présente décision.

18 OCT. 2016

Le président de l'Etablissement public du
musée du Louvre.


Jean-Luc MARTINEZ